



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 26 MARS 2019

L'an deux-mille-dix-neuf, le vingt-six mars, les membres du Conseil municipal de la Commune de Fretigney-et-Velloreille se sont réunis à 20h30 à la salle du conseil de la mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par Madame le Maire le 20 mars 2019, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mmes: Nicole MILESI, Marie-Noëlle CHARLES, Isabelle CETRE-LANGONET, Martine MOINE, Aurore AIGNELOT,
MM: Christian NOLY, Christian TISSOT, Serge GORRIS, Maurice MELET, Régis RIVET, Jean-Marc MEUTERLOS

ÉTAIT ABSENT EXCUSE:

M : Claude-Anthony CRUCEREY

ÉTAIENT ABSENTS:

MM. Patrick BARRAT, Thomas COLIN, Christophe SIRGUEY.

Madame Isabelle CETRE-LANGONET est désignée secrétaire de séance.

I. VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de maintenir les taux d'imposition par rapport à 2018, soit :

- Taxe d'habitation: 9.14 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties: 9.43 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties: 27.76 %
- CFE: 14.03 %

Le produit attendu est de 160 489.00 €.

II. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019

Madame le Maire présente à l'assemblée le budget primitif 2019 - budget communal dont les dépenses et les recettes en fonctionnement et en investissement s'équilibrent de la façon suivante:

SECTION DE FONCTIONNEMENT:

	Nouveaux crédits	Excédent reporté	Crédits votés
Dépenses	719 744.59 €		719 744.59 €
Recettes	620 802.59 €	101 955.51 €	722 758.10 €

SECTION D'INVESTISSEMENT:

	Nouveaux crédits	Restes à réaliser	Déficit reporté	Crédits votés
Dépenses	1 532 176.27 €	58 250.00 €	129 994.44 €	1 720 420.71 €
Recettes	1 705 350.71 €	15 070.00 €		1 720 420.71 €

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, et après en avoir délibéré à l'unanimité approuve le budget primitif de l'année 2019.

III. AMORTISSEMENTS 2018

Le Conseil Municipal décide de fixer les durées d'amortissement, conformément aux règles comptables, comme suit :

- Amortissement Fonds de concours pour la rénovation des façades : 5 ans
- Amortissement Fonds de concours Aires Multisports : 5 ans

IV. OPPOSITION A L'ENCAISSEMENT DES RECETTES DES VENTES DE BOIS PAR L'ONF EN LIEU ET PLACE DE LA COMMUNE

Compte tenu de l'impact négatif sur la trésorerie de la commune que générerait le décalage d'encaissement de ses recettes de bois pendant plusieurs mois, le Conseil Municipal décide de refuser l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'ONF en lieu et place des services de la DGFIP et d'examiner toute action supplémentaire qu'il conviendrait de conduire jusqu'à l'abandon de ce projet.

V. EMPRUNT A MOYEN TERME AUPRES DU CREDIT AGRICOLE POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DU GYMNASSE

Afin de financer les travaux de réhabilitation du gymnase communal, et après avoir étudié plusieurs offres d'établissements bancaires le conseil Municipal décide de contracter auprès du Crédit Agricole Franche-Comté un emprunt dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Montant : 340 000.00 €
 - Durée : 20 ans
 - Taux fixe : 1.59%
 - Périodicité : Trimestrielle
- Frais et commissions : 340.00 €

Madame le maire, clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 22 h 30